

Lignes Directrices de la Communauté de Coopération (KoGe) ¹

1. Déclaration de mission

En tant qu'association faîtière des organisations membres qui lui sont affiliées, le but de l'Association Kooperationsgemeinschaft (KoGe) est d'établir une communauté de coopération à long terme dans le domaine de la coopération internationale (CI). A partir de perspectives et de priorités différentes, nous travaillons pour un but commun: une vie dans la dignité pour toutes les personnes, sans distinction de sexe, d'origine et de religion. Au travers de la communauté de coopération, nous renforçons notre collaboration dans des programmes thématiques spécifiques et nous menons des actions conjointes en matière de sensibilisation. Grâce aux synergies et aux effets d'apprentissage que nous obtenons, nous renforçons l'impact de nos programmes et améliorons ainsi les possibilités des groupes de population du Sud les plus pauvres et les plus défavorisés de façonner leur propre modèle de développement.

2. Que voulons-nous atteindre et obtenir par la Communauté de Coopération ?

- Nous relierons la coopération au développement et les projets au sud avec la sensibilisation en Suisse.
- Nous améliorerons les standards professionnels des membres de la communauté de coopération par des échanges systématiques, la formation continue, le développement de compétences et la gestion du savoir.
- Nous recherchons la collaboration géographique et thématique et l'expression de synergies entre les membres.
- Nous favorisons le lien et la cohabitation entre les compétences différentes, mais complémentaires des membres.
- Nous représentons les intérêts et les préoccupations de la Communauté de Coopération et de ses membres auprès des parties prenantes et du public.
- Nous nous engageons pour un développement durable et la promotion des communautés.
- Nous motivons les Eglises, les paroisses et les groupes de chrétiens pour une Eglise qui transforme la société environnante et pour une coopération œcuménique active.
- Nous vivons la spiritualité comme source de changements qui libèrent.

3. Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme un réseau de coopération orienté vers le long terme. Notre communauté de coopération est constituée d'organisations d'utilité publique et d'Eglises, apolitiques, de sensibilité protestante suisse. Par leurs programmes en faveur de groupes des populations défavorisées dans les pays du sud et de l'est, par la formation et la sensibilisation en Suisse, elles contribuent à la coopération internationale et à l'amélioration des conditions-cadres du développement.

¹ Membres de la Communauté de Coopération : Armée du Salut, cfd, Connexio, Horyzon, International Blue Cross, Mission 21, Mission Evangélique Braille, Service de Missions et d'Entraide et TearFund Suisse.

4. Valeurs et positionnements

Vision du monde

Les membres de la communauté de coopération adhèrent aux valeurs éthiques et chrétiennes de respect, de dignité, de solidarité et d'égalité ; ils aspirent à une société fondée sur la liberté, la paix, la justice et la sauvegarde de la création. Les membres s'inspirent d'une vision d'une „bonne vie“ pour tout être humain. Les membres de la communauté sont habités par la conviction que chaque être humain, chaque créature de Dieu est au bénéfice d'une dignité inaliénable. En tant que communauté de coopération, nous assumons une réflexion critique sur nos provenances religieuses, théologiques et culturelles. Nous recherchons le dialogue avec d'autres religions, dénominations et cultures, en reconnaissant nos points communs et nos différences.

Orientation de travail

- Les membres de la communauté de coopération mettent en avant l'engagement diaconal et émancipateur pour une vie dans la dignité, pour le respect des droits humains et pour la paix.
- Nous exploitons au mieux le potentiel du réseau de partenariat international de la communauté de coopération et recherchons activement la collaboration avec d'autres organisations de la société civile. Nous améliorons l'efficacité et la durabilité de notre travail par la constitution de réseaux et de coopérations, le renforcement des compétences et des capacités dans nos organisations et auprès des partenaires au sud, et par des liens entre les niveaux d'intervention micro et macro.

Partenariat

- Le partenariat se base sur la réciprocité et l'égalité. Il se caractérise par un dialogue ouvert et une recherche commune de pertinence et d'efficacité des stratégies de développement engagées.
- Nous nous définissons comme une communauté internationale d'action et d'apprentissage. Au sein de cette communauté, nous partageons nos expériences de vie et de foi et nous expérimentons des changements qui transcendent les barrières de religion et de culture.
- Les organisations membres respectent et apprécient l'hétérogénéité de la communauté de coopération.

Principes de la politique de développement

L'objectif politique de développement de la communauté de coopération est un monde équitable et en paix, permettant à tous les êtres humains de vivre ensemble dans la dignité. Elle s'engage pour une amélioration durable des conditions de vie, pour la lutte contre la pauvreté et l'exploitation abusive et pour la protection des droits humains. Pour atteindre ce but, elle milite pour un cadre politique, économique et culturel favorable à un développement conçu et mis en œuvre par les groupes défavorisés, durable et respectueux de l'équité de genre. Elle soutient les processus de conscientisation, le renforcement de la société civile et la consolidation des capacités de négociation au nord comme au sud, qui sont les conditions requises pour une gestion participative des changements sociaux. Elle attache également une grande importance à l'équité de genre.

5. Mode et qualité du travail

Domaines d'activité

La communauté de coopération s'investit dans la mise en place et le développement d'une coopération contractuelle sur des thèmes prioritaires, avec des organisations partenaires et des réseaux suisses et étrangers. Dans cette démarche, elle s'appuie sur les capacités et le portfolio de programmes de ses membres.

Gestion de la qualité des projets

Chaque organisation membre est responsable de la qualité de la mise en œuvre de ses propres programmes au sud et à l'est. Toutefois, en coopération avec une commission de qualité externe, la communauté de coopération veille à ce que des normes de qualité élevées soient maintenues dans les programmes cofinancés de ses membres. La communauté de coopération renforce la formation continue en matière de gestion de la qualité et met en réseau les organisations membres et leur collaborateurs/collaboratrices en Suisse et au niveau international.

6. Ressources financières et en personnel

La communauté veille à une utilisation économique des ressources, aussi bien pour la réalisation des projets que pour la gestion administrative et la garantie de qualité. Les membres s'efforcent d'utiliser efficacement les synergies entre les différents acteurs.

7. Portée contractuelle du profil de la communauté de coopération

Ces lignes directrices font partie intégrante des conventions bilatérales entre la Communauté de Coopération et chaque organisation membre suisse.

Lignes directrices révisées, approuvée par l'Assemblée générale de la Communauté de Coopération le 16 septembre 2019².

² Les présentes Lignes directrices sont basées sur le Profil de la KoGe du 7.9.2016 et le remplacent.